

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2013 à 20 h 30

Présents : M. Daniel PERSONNAZ, Mme Monique ROBERT, M. Jean CIMAZ, M. Régis BISON, M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, M. Bernard GEENEN, M. Jérémy TRACQ.

Absents : M. Grégory PERSONNAZ.
Mme Séverine TERMIGNON (représentée, pouvoir à Mr Jean-Luc BOYER).

Secrétaire de séance : M. Bernard GEENEN.

Mme JEAMET (Trésorière de LANSLEBOURG) participe à la réunion.

ORDRE DU JOUR :

I - INFORMATIONS.

II - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013.

III - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012, DES COMPTES DE GESTION 2012, DES AFFECTATIONS DES RESULTATS ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

- 1) Régie Electrique.
- 2) CCAS.
- 3) Lotissement « Pré Carcagne ».
- 4) Lotissement du « Pré de l'Huile ».
- 5) Remontées Mécaniques.
- 6) Domaine Nordique.
- 7) Eau/Assainissement.
- 8) Commune.

IV - DELIBERATIONS :

1. **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du garage de la « Reculaz ».**
2. **Mise en tourisme du patrimoine culturel des cœurs de villages (Bessans).**
3. **Demande de subvention pour l'aménagement de l'espace Arc-Aval et des lacs.**
4. **Règlement de la Régie Electrique.**
5. **Bail emphytéotique entre la Commune de Bessans et « la Bessannaise ».**
6. **Cautionnement des constructions : extension de « la Bessannaise ».**

V - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2013.

VI - DROIT(S) DE PREEMPTION.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

I - INFORMATIONS :

1- Remerciements de la famille Boniface après les condoléances adressées par le Conseil Municipal lors du décès de Jean,

2- Remerciements de la société Radar Film après le tournage du film « Belle et Sébastien »,

3- Rythmes scolaires : Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N) de la Savoie a accusé réception de la demande de report d'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014,

4- Mme Denise MELOT, DDEN, a envoyé un courrier à la Mairie concernant le problème de l'accès handicapé dans la cour de l'école. Une date de réunion sera trouvée prochainement,

5- Bilan des ventes de la saison de ski au 31 mars 2013 (par rapport à la date équivalente de la saison 2011/2012) :

- Fond : - 2.16%

- Alpin : + 10.38%

6- Glaires du Vallon : suite au courrier du RTM précisant que cette zone ne ferait plus partie des zones inondables alors que M. KOULINSKY du ETRM (étude de la réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation sur la Commune de Bessans- 2010) ou Mr LEFEVRE de la SOGREAH affirmaient le contraire, une demande d'explication sera prochainement demandée.

7- Travaux de réaménagement de l'accès à l'église et à la Chapelle Saint Antoine: une réunion est prévue le 16 avril 2013 en présence de Mr GANION (Architecte des Bâtiments de France), des élus et des représentants de Bessans Jadis et Aujourd'hui. Mlle Magali DURAND demande que le Conseil Général (financeur) soit invité.

8- Dotation de l'Etat : il semblerait que la dotation de l'Etat concernant les communes soit l'objet d'une réduction substantielle dès 2014,

Avant d'aborder le cœur de l'ordre du jour sur le vote des budgets, M. le Maire fait la déclaration suivante :

« Juste deux mots pour apporter quelques explications à l'ensemble des budgets 2013.

Chacun connaît la situation économique et sociale de la France et de l'Europe en cette période.

Nous avons, l'an dernier, vécu des difficultés pour obtenir lignes de trésorerie et emprunt pourtant fort limités.

Les dernières déclarations concernant la diminution des dotations d'Etat aux collectivités territoriales ne vont pas dans le bon sens.

Malgré notre classement en « commune défavorisée » par le Conseil Général, nous devons contribuer, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle à hauteur de 183503€ aux Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources(FNGIR). De plus, l'augmentation prévue des prélèvements du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) nous a conduits à budgéter 10000€ sur cette ligne.

Pour ne pas sacrifier l'avenir, le choix proposé aujourd'hui est donc de ne pas modifier les taux d'imposition et de ne pas avoir recours à un nouvel emprunt. Cette décision, nous le pensons, exprime le choix d'une gestion financière de Bessans responsable qui laisse la

possibilité de mise en œuvre de futurs projets.

Les différentes subventions aux budgets annexes que nous aborderons en détail dans quelques instants ne laissent pas beaucoup de marge pour l'investissement.

Pour améliorer l'existant et améliorer l'accueil, diverses propositions seront avancées.

La fin de l'aménagement du parvis de l'Eglise, de l'accès aux personnes en situation de handicap, de l'escalier d'accès, d'une part, et l'isolation, changement des fenêtres et portes de l'école constitueront l'essentiel des réalisations proposées.

En remerciant Mme JEAMET de sa présence, il est temps de passer à l'examen des différents budgets. »

II - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013.

M. le Maire propose de **conserver** les taux d'imposition 2012 :

- Taxe d'habitation : 19,21 %
- Taxe foncière (bâti) : 33,02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 124,30 %
- Contribution foncière des entreprises : 21,80 %

En conséquence, le produit de ces taxes communales sera de 867 698 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

♦ **Décide** d'appliquer les taux proposés par Monsieur le Maire.

VOTE : **Pour** : **06** ; **Contre** : **03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

III - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012, DES COMPTES DE GESTION 2012, DES AFFECTATIONS DES RESULTATS ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2013 :

- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012, DES COMPTES DE GESTION 2012.

1) Régie Electrique.

VOTE : **Pour** : **05** ; **Contre** : **03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Régis BISON ne prend pas part au vote.

2) CCAS.

VOTE : **Pour** : **05** ; **Contre** : **03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

3) Lotissement « Pré Carcagne ».

VOTE : **Pour** : **05** ; **Contre** : **03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

4) Lotissement du « Pré de l'Huile ».

L'ensemble des lots devrait être vendu en 2013.

VOTE : **Pour** : **05** ; **Contre** : **03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

5) Remontées Mécaniques.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

6) Domaine Nordique.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

7) Eau/Assainissement.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

8) Commune.

VOTE : **Pour : 05 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

M. Daniel PERSONNAZ ne prend pas part au vote.

- AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013.

1) Régie Electrique.

Avant le vote, M. Régis BISON précise les points suivants :

- L'équipement de 5 panneaux photovoltaïques est prévu en 2013 pour une valeur de 4.000 € chacun,
- L'enfouissement de la ligne « Haute Tension » sur le territoire de la Commune, principal investissement de 2013, videra les réserves financières,
- Une demande de ligne de trésorerie sera nécessaire en début 2014.

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
799 825 €	799 825 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
737 872 €	737 872 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

2)CCAS.

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
18 894 €	18 894 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
12 081 €	12 081 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

3) Lotissement « Pré Carcagne ».

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
544 673 €	544 673 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
842 625 €	842 625 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

4) Lotissement du « Pré de l'Huile ».

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
162 000 €	162 000 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
86 000 €	86 000 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

5) Remontées Mécaniques.

Une subvention du budget « Commune » au budget des « Remontées mécaniques » d'un montant de 176 000 € est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget.

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
345 538 €	345 538 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
144 109 €	144 109 €

VOTE : **Pour : 06 ; Contre : 03** M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

6) Domaine Nordique.

Une subvention du budget « Commune » au budget du « Domaine Nordique » d'un montant de 14 000 € est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget.

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
371 400 €	371 400 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
259 913 €	259 913 €

VOTE : Pour : 06 ; Contre : 03 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON.

7)Eau/Assainissement.

Des inquiétudes sont évoquées concernant l'équilibre du budget « Eau-Assainissement ».

Avant le vote M. le Maire apporte les précisions suivantes suite aux différentes questions :

- Cette année « l'eau ne paye pas l'eau »,
- la consommation d'eau a diminué de 6 % en 1 an,
- la subvention communale de 186.000 € s'explique par les remboursements rapides des emprunts TVA,
- la mise en intercommunalité de la gestion de l'assainissement sera certainement source de diminution des tarifs (en discussion avec la CCHMV et les SIVOM de Val Cenis et Val d'Ambin).

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
600 488 €	600 488 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
1 273 025 €	1 273 025 €

VOTE : Pour : 05 ; Contre : 04 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON, M. Jérémy TRACQ.

8)Commune.

Budget primitif 2013

Fonctionnement :

Dépenses :	Recettes :
2 054 795 €	2 054 795 €

Investissement :

Dépenses :	Recettes :
847 334 €	847 334 €

VOTE : Pour : 05 ; Contre : 03 M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON ; **Abstention : 01** M. Jérémy TRACQ.

Après le vote Mme JEAMET précise que :

- les dépenses de fonctionnements sont égales à celles des exercices précédents si on retire les budgets annexes,
- les dotations de l'Etat étant prévues à la baisse, il conviendra de faire des économies (par exemple sur les contrats d'assurances, le téléphone...),
- le niveau des charges de personnel est correct.

Suite à une question de Jérémy TRACQ, une discussion s'engage sur les subventions qui pourraient être accordées aux sportifs bessanais méritants. M. le Maire attend une demande officielle pour prendre une décision et précise que, à ce jour, la Commune n'ayant plus la compétence « Tourisme », elle ne peut plus aider directement un jeune sportif méritant.

IV - DELIBERATIONS :

1. **Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du garage de la « Reculaz ». Mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet A.B.P. Architecte.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un garage « la Reculaz » proche du Centre Ecole pour le stationnement d'un véhicule départemental (fraise à neige) et du car de la Bessanaise.

Après un appel d'offres restreint, M. le Maire propose de confier la Maîtrise d'Oeuvre de ce projet au Cabinet A.B.P. ARCHITECTE dont l'offre est la moins élevée.

La mission confiée à l'Architecte sera :

- ✓ L'établissement de tous les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier ainsi que les plans de synthèse correspondants,
- ✓ L'établissement sur la base des plans d'exécution un devis quantitatif détaillé par lot ou corps d'état,
- ✓ L'établissement du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lot ou corps d'état,
- ✓ La réalisation de la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'œuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots.

Lorsque les études d'exécution sont, partiellement ou intégralement, réalisées par les entreprises, le maître d'œuvre s'assure que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet et, dans ce cas, leur délivre son visa.

Le montant des honoraires s'élève à : 13 545,15 € H.T. soit 16 200,00 € T.T.C.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : Pour : 09.

- ✓ **DECIDE** de confier au Cabinet A.B.P. Architecte la mission de Maîtrise d'Oeuvre pour la réalisation du garage de la Reculaz.

2. **Mise en Tourisme du patrimoine culturel des cœurs de villages (Bessans).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en tourisme du patrimoine culturel des cœurs de villages de Haute Maurienne Vanoise mis en œuvre par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

Pour la Commune de Bessans, l'esquisse proposée est un sentier de découverte au cœur du village à l'aide d'audio-guides nous promenant de points remarquables en points remarquables dont le thème général est la vie et l'architecture à Bessans.

Le coût de ce projet est estimé à 26 110 HT comprenant : plaquettes de signalisation, dépliants, Qr-codes, contenus multimédia et mobilier d'observation et de repos. Et en option un livret de visite + jeux estimé à 8 000 € HT.

Melle Magali DURAND estime qu'une vidéo sur un smartphone ne lui semble pas utile. Il est souligné que le contenu de la mission sera à préciser mais qu'une cohérence avec les autres villages est nécessaire.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal:

✓ **VALIDE** le projet présenté pour la Commune sous réserve de l'obtention des subventions.

VOTE : **Pour** : 06, **Contre** : 03 (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND Mme Séverine TERMIGNON).

3. Demande de subvention pour l'aménagement de l'espace Arc-Aval et des lacs.

Dans le cadre du projet Haute Maurienne 2025, la Commune de Bessans souhaitait pour sa part que les lacs à l'aval de Bessans reçoivent un aménagement conséquent afin de créer un pôle aqualudique à l'arrière des digues de protections rénovées.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été retenu par la Communauté de Communes de la Haute Maurienne d'une part et, que d'autre part la partie étude pour ce projet peut être subventionnée par le FEDER à hauteur de 80%.

C'est à partir de ces informations qu'un dossier de demande de subvention a été établi pour être envoyé à la Préfecture de la Savoie.

Le coût prévisionnel de ces études : aménagement de la zone et plantes invasives est estimé à 22690 € HT soit 27.137,24 € TTC soit une subvention possible de 18152 € (80% de l'estimation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

✓ **MISSIONNE** M. le Maire de Bessans pour déposer le dossier de demande de subventions auprès du Préfet,
✓ **D'ŒUVRER** à l'obtention de la subvention maximale.

VOTE : **Pour** : 06, **Contre** : 03 (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON).

4. Règlement de la Régie Electrique.

M. le Maire informe Messieurs les conseillers que le Conseil de Régie a mis au point un nouveau règlement définissant les conditions (financières) de fourniture d'énergie électrique.

Ce document reprend les diverses déterminations de prix unitaires de fourniture de courant aux abonnés : abonnement, prix unitaires, par contre, les divers coefficients à appliquer pour calculer les diverses taxes les coefficients sont définis à l'échelon national. Ils peuvent varier sans changement des prix unitaires de base.

Enfin ce nouveau règlement prévoit de faire payer à chaque abonné les frais induits par ses retards de paiement, la Régie Electrique appliquant des relances pour les impayés.

M. le Maire rappelle que dans les courriers de relance prévue dans le décret N°2008-780 du 13 août 2008, la Régie doit informer que les consommateurs peuvent saisir les services sociaux.

Il est souligné que le document aurait pu être porté à la connaissance des élus avant la séance du Conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité:

✓ **ADOpte** le nouveau règlement de la Régie Electrique.

VOTE : **Pour** : 06 ; **Contre** : 03 (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON).

5. Bail emphytéotique entre la Commune de Bessans et « la Bessannaise ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail à construction existant entre la Commune et la Bessannaise pour le bâtiment amont signé le 21 décembre 1994 pour une durée de 18 ans est terminé.

Il rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du bâtiment « La Bessannaise ». Afin de pouvoir bénéficier de prêts, le Centre Ecole, maître d'ouvrage, doit pouvoir justifier que le bâtiment qu'il construira sera réalisé sur un tènement lui appartenant d'une part d'où le bail à construction, et que la location n'évoluera pas dans le temps d'autre part.

Il souligne que la délibération prise le 9 Mars 2012 prolongeant le bail du 21 Décembre 1994 n'est pas viable car un bail à construction ne peut pas se prolonger. La Commune de Bessans n'a présentement pas la possibilité de supporter les charges financières induites par l'entretien et la maintenance de l'extension amont du bâtiment. C'est pourquoi un bail emphytéotique doit être passé entre la Commune et la Bessannaise.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ✓ **MANDATE** le Maire pour établir un bail emphytéotique pour une durée de 20 ans.
- ✓ **MANDATE** le Maire pour signer les documents relatifs à la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans entre la Commune et la Bessannaise.

VOTE : **Pour** : 09.

6. Cautionnement des constructions : extension de « la Bessannaise ».

M. le Maire expose que les fonds propres de la Bessannaise sont insuffisants pour régler les factures des travaux à réaliser.

Le recours à l'emprunt est impératif.

Après études de plusieurs montages financiers, l'offre de prêt la plus crédible est celle émanant de la Caisse d'Epargne.

Les conditions de délivrance du prêt sont liées à une hypothèque de l'ensemble de la construction mais aussi à un cautionnement par la Mairie de 30 % du prêt soit 750.000 €, ce montant servant de garantie maximale à une dépréciation d'actif engendrée par une vente anticipée et précipitée.

M. Le Maire rappelle qu'à l'expiration du bail à construction, les bâtiments à construire reviendront à la Commune. En conséquence le cautionnement demandé n'est pas mis en place en pure perte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ **MISSIONNE** M. Le Maire pour mettre en place le cautionnement nécessaire à la Bessannaise.

VOTE : **Pour** : 9.

V - VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 FEVRIER 2013 :

Pas de remarque sur le compte rendu.

VOTE : **Pour** : 06 ; **Contre** : 03 (M. Jean-Luc BOYER, Mlle Magali DURAND, Mme Séverine TERMIGNON).

VI - DROIT(S) DE PREEMPTION.

- Vente d'une maison sur deux niveaux et jouissance exclusive d'un terrain d'environ 40 m² sur la parcelle H644, lieudit « BESSANS », par M. VINCENT Antoine et Mme VINCENT Janine, à M. TOSI, au prix de 56.000 € dont 1.690 € de mobilier.

VOTE : **Pour ne pas préempter** : 09

- Vente d'une grange sur la parcelle H644, lieudit « BESSANS », par M. VINCENT Antoine et Mme VINCENT Janine, à M. SONZOGNI, au prix de 74.000 €.

VOTE : **Pour ne pas préempter** : 09

- Vente d'une maison d'habitation sur la parcelle H2807, lieudit « BESSANS », par M. VINCENT Antoine et Mme VINCENT Janine, à M. TOSI et Mme MOYNIER, au prix de 70.000 € dont 2.380 € de mobilier.

VOTE : **Pour ne pas préempter** : 09

VII - QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

*Le Maire,
Daniel PERSONNAZ.*